

**Chapitre 4 - Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux,
miel naturel, produits comestibles d'origine animale,
non dénommés ni compris ailleurs**

1) On considère comme lait le lait complet et le lait partiellement ou complètement écrémé.

2) Aux fins du n°04.05 :

- a) le terme beurre s'entend du beurre naturel, du beurre de lactosérum ou du beurre « *recombiné* » (frais, salé ou rance même en récipients hermétiquement fermés) provenant exclusivement du lait, dont la teneur en matières grasses laitières est égale ou supérieure à 80 % mais n'excède pas 95 % en poids, la teneur maximale en matières solides non grasses du lait de 2 % en poids et la teneur maximale en eau de 16 % en poids. Le beurre n'est pas additionné d'émulsifiants mais peut contenir du chlorure de sodium, des colorants alimentaires, des sels de neutralisation et des cultures de bactéries lactiques inoffensives.
- b) l'expression pâtes à tartiner laitières s'entend des émulsions de type eau-dans-l'huile pouvant être tartinées qui contiennent comme seules matières grasses des matières grasses laitières et dont la teneur en matières grasses laitières est égale ou supérieure à 39 % mais inférieure à 80 % en poids.

3) Les produits obtenus par concentration du lactosérum avec adjonction de lait ou de matières grasses du lait sont à classer dans le n°04.06 en tant que fromages à la condition qu'ils présentent les trois caractéristiques ci-après :

- a) avoir une teneur en matières grasses du lait, calculée en poids sur extrait sec, de 5 % ou plus ;
- b) avoir une teneur en extrait sec, calculée en poids, d'au moins 70 % mais n'excédant pas 85 %
- c) être mis en forme ou susceptibles de l'être.

4) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les produits obtenus à partir de lactosérum et contenant en poids plus de 95 % de lactose, exprimés en lactose anhydre calculé sur matière sèche (n°17.02) ;
- b) les albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum) (n°35.02) ainsi que les globulines (n°35.04).

Notes de sous-positions

1) Aux fins du n°0404.10, le lactosérum modifié s'entend des produits consistant en constituants du lactosérum, c'est-à-dire du lactosérum dont on a éliminé totalement ou partiellement le lactose, les protéines ou les sels minéraux, ou auquel on a ajouté des constituants naturels du lactosérum, ainsi que des produits obtenus en mélangeant des constituants naturels du lactosérum.

2) Aux fins du n°0405.10, le terme beurre ne couvre pas le beurre déshydraté et le ghee (n°0405.90).

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
040110.00.000	Lait et creme de lait liquide non concentre ni sucre, ten.pds mat.grasse n'excédant pas 1 %	CRT	5		2		2
040120.00.000	Lait, creme de lait liquide non concentre ni sucre ten.pds.mat.gr.1 % & <=6 %	CRT	5		2		2
040140.00.000	Lait, creme de lait liquid non concentre ni sucre ten pds mat gras excédant 6 % mais pas >10 %	CRT	5		2		2
040150.00.000	Lait, creme de lait liquide non concentre ni sucre ten pds mat grasse excéd 10 %	CRT	5		2		2
040210.00.000	Lait, creme de lait en poudre ou granul. concentré ou sucré teneu enpds.mat.gr <=1.5 %	CRT	5		2		2
040221.00.000	Lait, creme de lait solide.non sucre, ni édulcoré tn.pds.mat.gr. > 1.5 %	CRT	5		2		2
040229.00.000	Autres laits en poudre ou granul. sucré, édulcoré, teneur en poids mat.gr > 1.5 %	CRT	5		2		2
040291.00.000	Autres laits et crèmes de lait concentrés non sucrés ni édulcorés	CRT	5		2		2
040299.00.000	Autres laits et crme de lait concentré, sucré ou édulcoré	CRT	5		2		2
040310.11.000	Yoghourt nature (yaourt)	NMB	30	18	2		2
040310.12.000	Yoghourt additionné ou aromatis. de fruits	NMB	30	18	2		2
040310.13.000	Yoghourt additionné aromatis. de cacao	NMB	30	18	2		2
040310.19.000	Yoghourt autre que celui de 04031011 à 04031013	NMB	30	18	2		2
040310.20.000	Yoghourt à l'état liquide	NMB	30	18	2		2
040390.11.000	Autres yaourts naturels à l'état pâteux ou solide	NMB	30	18	2		2
040390.12.000	Autres produits du n°040390 à l'état pâteux ou solide addit ou aromatisé de fruits	NMB	30	18	2		2
040390.13.000	Autres produits du n°040390 à l'état pâteux ou solide addit ou aromatisé de cacao	NMB	30	18	2		2
040390.19.000	Autres produits du n°040390 à l'état pâteux ou solide autres	NMB	30	18	2		2
040390.20.000	Autres produits du n°040390 à l'état liquide	NMB	30	18	2		2
040410.00.000	Lactoserum même concentre, sucre ou edulcore	CRT	30	18	2		2
040490.00.000	Composé naturels du lait autres que lactoserum même concent. sucres ou edulc	CRT	30	18	2		2
040510.00.000	Beurre	CRT	30	18	2		2
040520.00.000	Pates à tartiner laitière	CRT	30	18	2		2
040590.00.000	Matières grasses provenant du lait autres que du beurre et des pates	CRT	30	18	2		2
040610.00.000	Fromages frais (non affinés) y.c. fromage de lactoserum, et caillebotte	CRT	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
040620.00.000	Fromages rapés ou en poudre, de tous types (pâte dure ou demi dure)	CRT	30	18	2		2
040630.00.000	Fromages fondus, autres que rapés ou en poudre (dit commun)	CRT	30	18	2		2
040640.00.000	Fromages à pâte persillée (dit fin)	CRT	30	18	2		2
040690.00.000	Fromages autres que du 040610 à 040640	CRT	30	18	2		2
040711.00.000	Oeufs de volaille, en coquilles, fertilisés destinés à l'incubation	CRT	30	18	2		2
040719.00.000	Oeufs d'oiseaux en coquilles, que ceux des volailles, fertilisés destinés à l'incubation	CRT	30	18	2		2
040721.00.000	Autres oeufs de volaille en coquilles frais	CRT	30	18	2		2
040729.00.000	Autres oeufs d'oiseaux, en coquilles, autres que ceux des volailles, frais	CRT	30	18	2		2
040790.00.000	Oeufs d'oiseaux en coquille, conservés ou cuits	CRT	30	18	2		2
040811.00.000	Jaunes d'oeufs d'oiseaux, séchés	CRT	30	18	2		2
040819.00.000	Jaunes d'oeufs autres que séchés	CRT	30	18	2		2
040891.00.000	Oeufs d'oiseaux séchés dépourvus de coquilles	CRT	30	18	2		2
040899.00.000	Oeufs d'oiseaux autres que séchés dépourvus de coquilles	CRT	30	18	2		2
040900.00.000	Miel naturel	CRT	30	18	2		2
041000.00.000	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	CRT	30	18	2		2